

JUSTICE ■ Les associations anti-éoliennes mènent le combat

Un succès en demi-teinte

L'absence d'étude environnementale préalable a débouché sur l'annulation de l'arrêté préfectoral sur le schéma régional de l'éolien. Une "petite" victoire pour les associations.

Alexandra Caccivio

La cour administrative d'appel de Lyon a annulé, au début du mois, l'arrêté par lequel le préfet de Bourgogne-Franche-Comté a validé le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et son annexe, le schéma régional de l'éolien. En cause : l'absence d'étude environnementale préalable. Pour Michel de Broissia, président de l'ACBFC, « les événements actuels



OPPOSÉS. Dominique Loiseau, Michel de Broissia et Jean-Paul Riou. PHOTO ALEXANDRA CACCIVIO

devraient inciter nos gouvernants à réfléchir sur les décisions qu'ils prennent

en dépit de ce que pensent les ruraux ». Au cours d'un point presse organisé à Dijon avec la restauratrice Dominique Loiseau et Jean-Pierre Riou, membre de la commission Afnor chargée de rédiger les normes acoustiques pour les éoliennes, il a dénoncé l'absence de débat citoyen, qui prévaut dans l'instruction de tous les projets éoliens.

« Alors que j'ai déposé des documents et des photos, je ne suis même pas citée dans le dossier d'enquête publique, c'est

vous dire si l'avis des citoyens compte », donne en exemple Dominique Loiseau.

« Absurde »

Les éoliennes « sont des totems en l'honneur d'un dieu écolo absurde », conclut Michel de Broissia. Une formule bien trébuchée pour rappeler que la Bourgogne-Franche-Comté est la région « la moins ventée de France ». « En septembre, le vent a soufflé 12,5 % du temps », nécessitant pour les éoliennes le relais de centrales... thermiques. ■

■ « La nécessité d'une médiation »

Lors de sa venue à Nevers, la présidente de la Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, a évoqué l'annulation du schéma régional éolien : « C'est du formalisme juridique, cela ne va rien changer ». Et d'enfoncer le clou sur la « lutte contre le réchauffement climatique », qui passe, entre autre, par le développement de l'éolien : « Quand on dialogue avec les anti-éoliens, tous leurs arguments tombent d'eux-mêmes. Il suffit d'aller à la rencontre des maires qui ont sur leurs communes des éoliennes. Il faut un médiateur ». Sur la question du paysage du Morvan qui pourrait accueillir cinquante-six mâts, elle avance : « Demain, les territoires ruraux fourniront l'énergie aux grandes villes ». ■